

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B414-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B414

OBJET : Emploi et formation - Attribution de subventions au titre de l'année 2013 aux opérateurs oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.

SA

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Francis TAULAN

Thématique : Développement Economique et Emploi – Emploi et Formation

**Objet : Attribution de subventions au titre de l'année 2013 aux opérateurs
oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de l'insertion professionnelle et de l'emploi.

Au regard du projet proposé, les associations, figurant dans le tableau ci-dessous, sollicitent la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention à hauteur de 136.900 €.

Exposé des motifs :

L'action de la C.P.A. dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.), reposant sur une programmation commune bâtie avec les services de l'Etat, de la Région et des Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse, sur les objectifs spécifiques de l'intervention du Fonds Social Européen (F.S.E.).

Cependant, notre action ne peut se réduire à cette programmation commune, qui ne s'adresse qu'aux seuls adhérents du PLIE. En effet, certaines actions ne pouvant être limitées à ces seuls adhérents, il apparaît nécessaire que chaque partenaire puisse mobiliser les outils qu'il a construit indépendamment du P.L.I.E.

Ainsi, il s'agit de soutenir un plan d'actions qui ne sera pas cofinancé par le F.S.E., mais qui contribuera cependant aux résultats de ce Plan. Sa mise en œuvre relève donc de notre seule décision.

A ce titre, notre action se décline autour des quatre axes suivants :

- **Axe 1 : Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi**
- **Axe 2 : Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique**
- **Axe 3 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi**
- **Axe 4 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi**

Le projet des associations est détaillé dans les fiches annexées à ce rapport.

Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2013 faisant l'objet du présent rapport

| N° GU | ASSOCIATION | ACTION SUBVENTIONNEE | SUBV° N-1 | BUDGET GLOBAL ACTION | SUBV° SOLLICITEE | SUBV° PROPOSEE PAR LA COMMISSION | CONV oui/ non |
|--|-------------------------------|--|-----------|----------------------|------------------|----------------------------------|---------------|
| Axe 1 : Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi | | | | | | | |
| 899 | POMPIERS SANS FRONTIERES | Protection Civile participative | 10.000 | 65.000 | 15.000 | 10.000 | NON |
| 1233 | ADIJE | CUCS – Service d'amorçage de projets de Vitrolles | 0 | 34.500 | 7.500 | 7.500 | NON |
| 1330 | UNICITES MEDITERRANNEE | CUCS | 0 | 19.4387 | 15.000 | 10.000 | NON |
| 1305 | MISSION LOCALE ETANG DE BERRE | Prestation renforcée d'accompagnement actif à l'emploi | 18.000 | 47.000 | 20.000 | 18.000 | OUI |
| 1403 | MISSION LOCALE ETANG DE BERRE | CUCS - Accueil de proximité et coup de pouce vers l'emploi | 0 | 25.590 | 7.400 | 7.400 | OUI |

| | | | | | | | |
|---|---------------------------------------|--|--------|---------|----------------|----------------|-----|
| | | Fonctionnement | | | | | |
| 1440 | CFAI 84 | En remplacement de l'action votée le 7 mars 2013 (délibération B2013-117). | 25.000 | 150.500 | 25.000 | 25.000 | OUI |
| Axe 2 : Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique | | | | | | | |
| 773 | TOUTES LES FEMMES | Chantier d'insertion « To les femmes » | 0 | 132.000 | 20.000 | 20.000 | NON |
| 1444 | ATELIER JASMIN | Costumes parade MP2013 En remplacement de l'action votée le 7 mars 2013 (délibération B2013-117). | 15.000 | 19.500 | 13.000 | 13.000 | OUI |
| Axe 3 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi | | | | | | | |
| 441 | FEMMES RESPONSABLES CHRS LA CHAUMIERE | Auto école sociale | 0 | 57.910 | 44.010 | 20.000 | NON |
| Axe 4 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi | | | | | | | |
| 1422 | NOS QUARTIERS ONT DU TALENT | Accompagnement vers l'emploi des jeunes diplômés de moins de 30 ans – PARRAINAGE VERS L'EMPLOI | 0 | 99.974 | 6.000 | 6.000 | NON |
| TOTAL | | | | | 172.910 | 136.900 | |

Visas :

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° 2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil Communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

Vu l'avis de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi du 12 septembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de subventions aux associations susmentionnées tel que présentées dans les tableaux susvisés pour un montant total de 136.900 € ;
- **APPROUVER** les termes des quatre conventions annexées ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 90-6574 (*service 8*) qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **DIRE** que les subventions supérieures à 10.000 € feront l'objet de deux versements :
 - Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;
 - Le solde, imputé sur le budget 2014, sera quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

POMPIERS SANS FRONTIERES
**« La protection civile participative comme vecteur de citoyenneté
et d'insertion professionnelle »**

| | |
|--|--|
| Président | Christian LANTONNET |
| Siège | AIX EN PROVENCE |
| Objet statutaire | Développement des systèmes de Protection civile des pays émergents, transfert de savoir et de savoir faire au bénéfice des acteurs de la protection civile et de la société civile, prévention et préparation aux catastrophes (naturelles et anthropiques); intervention d'urgence en cas de crises humanitaires et de catastrophes naturelles. |
| Principales réalisations 2012 | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pompiers sans frontières, a mis en œuvre depuis 2010, en étroite collaboration avec le Centre Socioculturel Aix Nord, un projet pilote à destination des populations du quartier d'Aix Nord et particulièrement des jeunes et des jeunes adultes de la cité BEISSON située en zone CUCS et de la cité voisine de SAINT EUTROPE. ➤ Le projet associait trois thématiques transversales et complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le développement de postures citoyennes, à travers des activités de protection civile participatives agissant sur la prévention de la délinquance ○ La recherche de l'organisation communautaire et de la cohésion sociale ○ La construction de parcours professionnels pour les jeunes de 16/25 ans intéressés par les métiers de la protection civile en les préparant et en les orientant vers des formations qualifiantes et surtout diplômantes dans ce secteur d'activité |
| Objet de la demande de subvention 2013 | <p>En 2013, Pompiers sans Frontières souhaite pérenniser son action et prévoit les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la protection civile participative et du service civique dans les quartiers prioritaires par le biais d'une bus (500 jeunes concernés, 10 services civiques visés) - Participation à des actions de protection civile participative en lien avec la création d'un projet professionnel (100 jeunes concernés, 10 jeunes suivis pour leur projet professionnel) |
| Autres partenaires | Etat, Conseil Régional PACA, CG 13, commune d'Aix-en-Provence |
| Montant budget | 65.000 € |
| % subvention/budget | 23.08 % |
| Montant demandé | 15.000 € |
| Subvention N-1 | 10.000 € |
| Avis du service Commentaire : | Avis favorable pour 10.000 € |

RESUMÉ DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
 Formulaire à compléter - Pas de valeur financière ou autre
 L'association a complété pour chaque année les données relatives à l'action
 ou manifestation prévue au budget de l'association et en l'absence de manifestation

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

| | |
|------------------------------------|---|
| Date de mise en œuvre prévue | JANVIER 2013 |
| Lieu(x) de réalisation | ALLÉE PRODUIT - VITROLLES |
| Contenus et objectifs de l'action | INTERVIEW PROFESSEUR |
| Public(s) ciblé(s) | Jeunes issus des zones rurales |
| Nombre de participants / exposants | 15 |
| Nombre de spectateurs / visiteurs | 300 |
| Durée de l'action | 12 Jours |
| Entrées payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €) |
| Inscriptions payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €) |

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
 Remplit les renseignements pour l'objectif ou manifestation prévue dans l'annexe
 CHARGES - REVENUS

| CHARGES | Montants | PRODUITS | Montants |
|--------------------------------|--------------|---|----------------------|
| Charges spécifiques à l'action | 20500 | Ressources propres | 4000 |
| Achats | 5000 | Vente | |
| Prestations de services | 1500 | Autres produits | |
| Matières et fournitures | 14000 | Cotisations | 4000 |
| Services extérieurs | 2000 | Subventions demandées : | 61000 |
| Locations | 2000 | Etat (à détailler) | - |
| Entretien | 3000 | Région (s) | PACA 20000 |
| Assurances | 2000 | Département (s) | 13 5000 |
| Autres Services extérieurs | 5500 | Carrefour (s) | AA de PROVENCE 10000 |
| Honoraires | 500 | Communauté du Pays d'Aix | 15000 |
| Publicité | 1000 | Intercomm. PACA ESTIVALE | |
| Déplacements, missions | 6000 | Organismes sociaux (à détailler) | |
| Charges de personnel | 25000 | Fonds Européens | |
| Salaires bruts | 20000 | Emplois Aidés (ex CHASEA) | |
| Autres charges de personnel | 5000 | Autres recettes attendues (à détailler) | |
| Autres frais généraux | 6500 | PROVENCE | 11000 |
| TOTAL CHARGES : | 65000 | TOTAL PRODUITS : | 65000 |

| - Bénévoles des contributions en nature | | Contributions volontaires en nature | |
|--|--------------|--|--------------|
| Secours en nature | | Bénévoles | 15000 |
| Mise à disposition (biens & prestations) | 15000 | Prestations en nature | 30000 |
| Personnel bénévole | 30000 | Dons en nature | |
| Total des contributions volontaires | 45000 | Total des contributions volontaires | 45000 |

Observations : La subvention demandée à la CPA de 10000 est représentée par le total des produits moins contributions volontaires, dont le montant est de 11000.

Fait à... AA de PROVENCE Cachet de l'Association :
 Le 21/.../2013

[Signature]



| N° G.U : 2013-1233 | Axe N° 1 | Fiche N°02 |
|---|--|------------|
| ADIJE (Antenne Est Etang de Berre) « CUCS – Service d’amorçage de projets de Vitrolles » | | |
| Président | Christian LORIDON | |
| Siège | MARSEILLE | |
| Objet statutaire | Permettre à des personnes sans emploi de générer leur propre revenu à travers la création d’une entreprise, ou à défaut (non viabilité du projet) de se remobiliser vers d’autres voies d’insertion professionnelle. Cette aide prend la forme d’une couveuse d’entreprises | |
| Principales réalisations 2012 | Nouvelle action | |
| Objet de la demande de subvention 20013 | Cette action approuvée dans le cadre du CUCS de Vitrolles a pour but de favoriser l’émergence de projets de création d’activité sur Vitrolles. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser 150 personnes dans le cadre d’ateliers collectifs. - Approfondir les projets de 100 porteurs à travers des entretiens individuels - Amorcer la création de 35 projets ➤ Entreprenariat au féminin : <ul style="list-style-type: none"> - Repérer 7 porteuses de projets issus des quartiers prioritaires de Vitrolles afin de les orienter vers intermade (aide à la création sur Vitrolles). - Identifier 7 mentors et les mettre en relation avec ces porteuses de projets. ➤ Préfiguration du futur Pôle entrepreneurial : <ul style="list-style-type: none"> - Recruter 5 nouveaux mentors - Identifier 5 entreprises mécènes | |
| Autres partenaires | Etat, CUCS de Vitrolles | |
| Montant budget | 34.500 € | |
| % subvention/budget | 21.74 % | |
| Montant demandé | 7.500 € | |
| Subvention N-1 | Sans objet | |
| Avis du service Commentaire : | Avis favorable | |

DESIGN DU PROJET D'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexe ou collée
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 à adresser aux contacts demandés au titre de l'avis d'attribution budgétaire fonctionnelle

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

| | |
|--|---|
| Date de mise en œuvre prévue | 01/01/13 |
| Lieu(x) de réalisation | Vitrolles |
| Contenus et objectifs de l'action | Fourniture d'ouvrages de poids de création |
| Public(s) ciblé(s) | Habitants de Vitrolles (dont aérés) |
| Nombre de participants / exposants | 1 |
| Nombre de spectateurs / visiteurs / public | 150 (100 individuel + 50 collectif) |
| Durée de l'action | 12 mois |
| Entrées payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €) |
| Inscriptions payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €) |

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
 Remplir au format papier, en indiquant les montants en chiffres et en lettres
 DÉPENSES - RECETTES

| CHARGES | Montants | PRODUITS | Montants |
|--------------------------------|--------------|--|--------------|
| Charges spécifiques à l'action | 600 | Ressources propres | |
| Achats | | Vente | |
| Prestations de services | | Autres produits | |
| Matières et fournitures | 508 | Cotisations | |
| Services extérieurs | 2250 | Subventions demandées : | 22500 |
| Location | 1502 | Etat (à détailler) | 7500 |
| Entretien | 651 | Région (a) | |
| Assurances | 280 | Département (a) | |
| Documentation | 280 | Commune (a) | |
| Autres Services extérieurs | 500 | Communauté de Pays VAB | 7500 |
| Honoraires | 1121 | Organismes sociaux (à détailler) | |
| Parti et cotisations | 801 | aérés Autres | 14500 |
| Frais | 301 | | |
| Autres | 81 | | |
| Déplacements, missions | 120 | Fonds Européens | |
| Charges de personnel | 26344 | Emplois Aidés (ex CRASEA) | |
| Salaires bruts | 26344 | Autres recettes obtenues (à détailler) | 5000 |
| Autres charges de personnel | | Fondation | |
| Autres frais généraux | 2057 | | |
| TOTAL CHARGES : | 36500 | TOTAL PRODUITS : | 36500 |

| Emplois des contributions en nature | Contributions volontaires en nature |
|--|--|
| Soucis en nature | Bénévolat |
| Mise à disposition (biens & prestations) | Prestations en nature |
| Personnel bénévole | Dons en nature |
| Total des contributions volontaires | Total des contributions volontaires |

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de Vitrolles représente 21,7 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Vitrolles... le 24/10/2012...
 Cachet de l'Association :

A.D.I.J.E.
 67, rue Paradis - 13006 Marseille
 Tél. : 04 91 59 82 80
 Fax : 04 91 59 82 81

WOS

| | | |
|--|---|-------------|
| N° G.U : 2013-1330 | Axe N° 1 | Fiche N° 03 |
| UNICITES MEDITERRANEE « Action CUCS » | | |
| Président | Bernard MICHEL BECHET | |
| Siège | MARSEILLE | |
| Objet statutaire | <p>- Organiser un service civique volontaire réunissant des jeunes d'horizons divers pendant une période d'environ 9 mois sur des projets de service à la collectivité. L'association leur apporte une aide matérielle, un soutien personnalisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.</p> <p>- Promouvoir toutes formes de volontariat en animant et développant des actions et des programmes d'information, de tutorat et d'accompagnement sur l'ensemble du territoire régional.</p> | |
| Principales réalisations 2012 | Nouvelle action | |
| Objet de la demande de subvention 2013 | <p>Pour la troisième année, Unicités propose de poursuivre son programme d'engagement volontaire à destination des jeunes de 16 à 25 ans, notamment des jeunes issus des quartiers prioritaires dans le cadre de cette action approuvée par le CUCS d'Aix.</p> <p>Les jeunes s'engagent dans le service civique à temps plein d'environ 9 mois. Mobilisés en équipe, ils réalisent des missions d'intérêt général en partenariat avec des structures locales.</p> <p>En parallèle, ils bénéficient d'un accompagnement renforcé sur plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individuel et tutorat - Programme d'accompagnement au projet professionnel - Programme d'ouverture au monde de l'entreprise - Formation civique et citoyenne - Public visé : 16 jeunes. | |
| Autres partenaires | Etat, Conseil Régional PACA, CG13, commune | |
| Montant budget | 194.387 € | |
| % subvention/budget | 7.72 % | |
| Montant demandé | 15.000 € | |
| Subvention N-1 | Sans objet | |
| Avis du service Commentaire : | Avis favorable pour 10.000 € | |

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

| | |
|------------------------------------|---|
| Date de mise en œuvre prévue | 1 ^{er} Janvier 2013 |
| Lieu(x) de réalisation | Aix en Provence - Territoires Parkings |
| Contenus et objectifs de l'action | Modernisation de jeunes dans le cadre d'un projet Udoni |
| Public(s) ciblé(s) | Jeunes de 16 à 25 ans dont jeunes des quartiers Préfectoraux |
| Nombre de participants / exposants | 32 |
| Nombre de spectateurs / visiteurs | - |
| Durée de l'action | 9 mois |
| Entrées payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €) |
| Inscriptions payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €) |

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les mentions d'euros

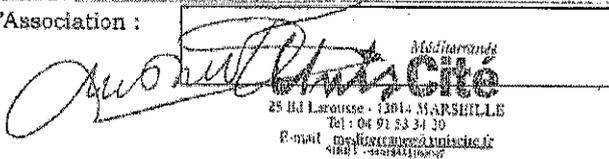
| CHARGES | Montants | PRODUITS | Montants |
|--------------------------------|---------------|---|---------------|
| Charges spécifiques à l'action | | Ressources propres | |
| Achats | 384 | Vente | |
| Prestations de services | 1716 | Autres produits | 500 |
| Matières et fournitures | 452 | Cotisations | |
| Services extérieurs | | Subventions demandées : | |
| Locations | 528 | Etat (à détailler) : dans cadre du CUCS (ARCS) 7000 AS.P (Autant + AC) 76000 | |
| Entretien | | Région (s) : PACA | 4363 |
| Assurances | | Département (s) : CG 13 | 3000 |
| Autres Services extérieurs | | Commune (s) : Ville d'Aix (cadre du CUCS) | 13000 |
| Honoraires | 1333 | Communauté du Pays d'Aix (CUCS) | 15000 |
| Publicité | | Organismes sociaux (à détailler) 13. M. B. H. B. H. | 3000 |
| Déplacements, missions | 2357 | Fonds Européens | |
| Charges de personnel | | Emplois Aides (ex CNASEA) | |
| Salaires bruts | 22171 | Autres recettes attendues (à détailler) | 3000 |
| Autres charges de personnel | 3671 | Aché Fédération Rugby Prises / Matériel | 3398 |
| Autres frais généraux | 4044 | | |
| TOTAL CHARGES : | 69 696 | TOTAL PRODUITS : | 69 696 |

| Emplois des contributions en nature | Contributions volontaires en nature |
|--|--|
| Secours en nature | Bénévoles |
| Mise à disposition (biens & prestations) | Prestations en nature |
| Personnel bénévole | Dons en nature |
| Total des contributions volontaires | Total des contributions volontaires |
| 294387 | 194387 |

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 5000€ représente 21,5... % du total des produits hors contributions volontaires, (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Marseille... Cachet de l'Association :
Le 29.../04.../2013


 Méditerranée Cité
 25 Bd Larousse - 13014 MARSEILLE
 Tel : 04 91 53 34 20
 E-mail : mediterraneecite@univ-provence.fr
 41881 - 44284116686

| N° GU : 2013-1305 | Axe N° 1 | Fiche N° 04 |
|--|--|-------------|
| MISSION LOCALE DE L'EST ETANG DE BERRE «Prestation renforcée d'accompagnement actif à l'emploi» | | |
| Président | Serge ANDREONI | |
| Siège | BERRE L'ETANG | |
| Objet statutaire | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement vers la formation et l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans ➤ Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes devant déboucher sur des formations qualifiantes et des emplois stables ➤ Favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de développer, renforcer ou compléter les actions du territoire en ce sens | |
| Principales réalisations 2012 | <p>Comme chaque année depuis 2008, la Mission Locale a organisé en mai 2012 sur la commune de Vitrolles un « Forum de l'Alternance » s'inscrivant dans le prolongement et le développement d'actions menées pour la promotion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. L'ambition de cette manifestation était de réunir les jeunes en recherche d'emploi, notamment ceux qui ciblent un contrat en alternance, les entreprises locales et grands groupes qui recrutent, les partenaires de l'emploi et de l'orientation professionnelle, les organismes de formation du territoire élargi et les centres de formation pour apprentis du département.</p> <p><u>Les résultats :</u></p> | |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Présence et mobilisation de 20 entreprises du bassin d'emploi proposant des contrats en alternance, de 12 à 15 organismes de formation intermédiaires du contrat de professionnalisation et de 17 CFA - Mise à disposition de 200 offres d'emploi en alternance - Visite sur le forum de 450 jeunes de 16 à 25 ans et demandeurs d'emploi | |
| Objet de la demande de subvention 2013 | <p>Cette action a pour objet de renforcer l'accompagnement des jeunes, dans leur parcours d'accès à l'emploi, via la mise en œuvre d'une méthodologie et une prise en charge collective innovante par la Mission Locale.</p> <p>Il s'agit de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes par la mise en œuvre, d'un accompagnement spécifique et d'une intermédiation jeunes/entreprises qui s'appuie sur le renforcement des connections de la ML avec un réseau d'entreprises partenaires.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmation de 6 groupes de 7 à 14 jeunes (total minimal de 60 jeunes dont 40% de vitrollais) avec un objectif de 50% d'entrées en situation emploi à l'issue de l'action. - Prospection ciblée auprès de 100 entreprises - Recueil de 50 offres d'emploi et missions | |
| Autres partenaires | Etat (fonds d'insertion pour les jeunes) | |
| Montant budget | 47.000 € | |
| % subvention/budget | 42.55 % | |
| Montant demandé | 20.000 € | |
| Subvention N-1 | 18.000 € pour une action forum apprentissage | |
| Avis du service | Avis favorable | |
| Commentaire : | | |

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée.

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

| | |
|------------------------------------|---|
| Date de mise en œuvre prévue | 01/01/2013 |
| Lieu(x) de réalisation | Commune de Villaltes |
| Contenus et objectifs de l'action | Prestation Remboursée d'accompagnement Actifs (P) Emploi |
| Public(s) ciblé(s) | Jour de 14h à 25h |
| Nombre de participants / exposants | 60 jeunes, 100 entreprises prospectées - 50 offres d'emploi réalisées |
| Nombre de spectateurs / visiteurs | |
| Durée de l'action | 01/01/2013 au 31/12/2013 |
| Entrées payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €) |
| Inscriptions payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €) |

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

| CHARGES | Montants | PRODUITS | Montants |
|--------------------------------|---------------|---|---|
| Charges spécifiques à l'action | | Ressources propres | |
| Achats | 80 | Vente | |
| Prestations de services | | Autres produits | |
| Matières et fournitures | 287 | Cotisations | |
| Services extérieurs | | Subventions demandées : | |
| Locations | 553 | Etat (à détailler) | Fonds d'Investion Par les Jeunes 27 000 |
| Entretien | 432 | Région (s) | |
| Assurances | 30 | Département (s) | |
| Autres Services extérieurs | | Commune (s) | |
| Honoraires | | Communauté du Pays d'Aix | 20 000 |
| Publicité | | Organismes sociaux (à détailler) | |
| Déplacements, missions | 1 662 | Fonds Européens | |
| Charges de personnel | | Emplois Aisés (ex CNASEA) | |
| Salaires bruts | 42 855 | Autres recettes attendues (à détailler) | |
| Autres charges de personnel | 682 | | |
| Autres frais généraux | 419 | | |
| TOTAL CHARGES : | 47 000 | TOTAL PRODUITS : | 47 000 |

| Emplois des contributions en nature | | Contributions volontaires en nature | |
|--|--|--|--|
| Secours en nature | | Bénévolat | |
| Mise à disposition (biens & prestations) | | Prestations en nature | |
| Personnel bénévole | | Don en nature | |
| Total des contributions volontaires | | Total des contributions volontaires | |

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de 20 000 € représente du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Berre-l'Étang... Cachet de l'Association :
 Le ...02/04/2013
 Pour le Président et son
 Délégué : N. BARRICCI
N. Barricci

MISSION LOCALE
 Est Etang de Berre
 11, bd Victor Hugo
 13130 BERRE L'ETANG
 Tél : 04 42 74 94 42 - Fax : 04 42 74 93 48
 Siret : 407 776 459 00016

CONVENTION N° 2013/31

ACTION :

**Mission Locale Est Etang de Berre
« Prestation renforcée d'accompagnement actif à l'emploi »**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

**La Communauté du Pays d'Aix
Direction de l'Insertion et de l'Emploi
Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc
13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1**

Représenté par

Monsieur Francis TAULAN, élu délégué à l'insertion, l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage

Ci-après désignée

« la C.P.A. »

ET

Le GIP

Mission Locale Est Etang de Berre - GIP pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de l'Est Etang de Berre

Sis

**11, Boulevard Victor HUGO
13130 Berre L'Etang**

Représenté par

Monsieur Serge ANDEONI, en qualité de Président.

Ci-après désignée

« l'opérateur »

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU la demande de subvention du bénéficiaire enregistrée sous le N° 2013-1305 en date du 16 avril 2013,

VU la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix N° 2013-BXXX du 26 septembre 2013 autorisant le versement de la subvention attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature et le coût de l'action à réaliser dans le cadre du projet « **Prestation renforcée d'accompagnement actif à l'emploi** » et les modalités de la participation de la C.P.A. à ce projet.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'ACTION

L'opérateur s'engage à mettre en œuvre la « **Prestation renforcée d'accompagnement actif à l'emploi** » sur la commune de Vitrolles. Cette prestation est destinée à 6 groupes de 7 à 14 jeunes (total minimal de 60 jeunes dont 40% de vitrollais) avec un objectif de 50% d'entrées en situation emploi à l'issue de l'action, la prospection ciblée auprès de 100 entreprises et le recueil de 50 offres d'emploi et missions.

ARTICLE 3 : CONTENU DE L'ACTION

Par la signature de la présente convention, l'opérateur s'engage à mettre en œuvre une action portant sur le renforcement de l'accompagnement des jeunes vitrollais, notamment, dans leur parcours d'accès à l'emploi, via la mise en œuvre d'une méthodologie et une prise en charge collective innovante par la Mission Locale.

Il s'agit de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes par la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique et d'une intermédiation jeunes / entreprises qui s'appuie sur le renforcement des connections de la Mission locale avec un réseau d'entreprises partenaires.

ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel éligible du projet objet de l'article 1 est d'un montant de **47.000 €** pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 18.000 €, soit 38.30 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Bureau Communautaire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;

Le solde sera calculé sur la base des dépenses éligibles et effectivement payées par l'opérateur, sur présentation d'un bilan final d'exécution (cf. documents listés ci-dessous) permettant d'en définir le montant.

Il sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2014 :

- les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- le cas échéant, les factures des formations réalisées
- un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
- le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.

Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les ressources et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été intégralement mobilisés pour cette dernière par l'opérateur.

Les versements seront effectués sur le compte n° FR76/1130/6000/4141/1532/3505/063 ouvert auprès du Crédit Agricole Alpes Provence par l'opérateur.

Si ce compte de résultat final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la CPA au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre du bénéficiaire pour le reversement des sommes indûment perçues.

Il devra produire sur simple demande, tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'opérateur s'engage à indiquer à tous les bénéficiaires et au public concerné la participation de la C.P.A, dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix.

S'il est amené à conclure d'autres conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à en informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitants, bénéficiaires ultimes...).

Toute publication ou communication relative au projet financé devra faire mention du concours de la C.P.A. L'opérateur s'engage à faire figurer le logo de la CPA sur l'ensemble des documents d'édition, dans le respect de la charte graphique de la CPA.

Tout document d'édition sur lequel figure le logo de la CPA devra faire l'objet d'un « bon à tirer » validé par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, avant impression. Toute demande d'éditorial du Président de la Communauté du Pays d'Aix devra être transmise au minimum quinze jours à l'avance,

La charte graphique est disponible auprès de la Direction de la Communication de la CPA (Voir informations sur le site WEB de la CPA ou Tél. 04.42.93.85.54.).

ARTICLE 7 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'opérateur de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si le compte de résultat prévu à l'article 5 n'est pas produit trois mois au plus tard après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'opérateur qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013 et se termine le 31 décembre 2013.

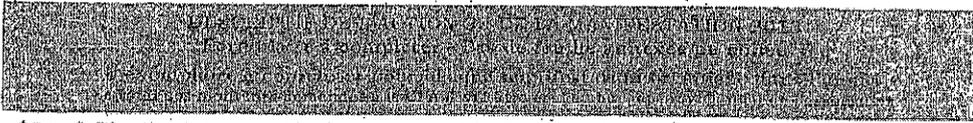
Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En vertu de la délibération
N° 2013-BXXX du 26 septembre 2013

L'opérateur
(cachet et signature)

Monsieur Francis TAULAN
Elu délégué à l'Insertion, l'Emploi, la
Formation Professionnelle et l'Apprentissage
(cachet et signature)

| | | |
|--|---|-------------|
| N° GU : 2013-1403 | Axe N° 1 | Fiche N° 05 |
| MISSION LOCALE DE L'EST ETANG DE BERRE «Accueil de proximité et coup de pouce vers l'emploi dans le cadre du CUCS de Vitrolles» | | |
| Président | Serge ANDREONI | |
| Siège | BERRE L'ETANG | |
| Objet statutaire | Assurer l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement vers la formation et l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes devant déboucher sur des formations qualifiantes et des emplois stables Favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de développer, renforcer ou compléter les actions du territoire en ce sens. | |
| Principales réalisations 2012 | Nouvelle action | |
| Objet de la demande de subvention 2013 | <p>Accueil de proximité et coup de pouce vers l'emploi. Pour permettre à un maximum de jeunes des quartiers ciblés par le CUCS de Vitrolles d'accéder à son offre de services, la Mission Locale s'attache à mener des actions de proximité en complémentarité de l'activité de l'antenne principale, situé dans le quartier de la Frescoule.</p> <p>Ainsi, les objectifs visés et poursuivis pour 2013 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les jeunes des quartiers prioritaires définis dans le cadre du CUCS de Vitrolles, dans un parcours d'insertion et une démarche d'accès à l'emploi. - Un accueil de proximité au sein du quartier des pins - Une prise en charge spécifique des jeunes mineurs via l'action « coup de pouce vers l'emploi ». - De façon transversale, en poursuivant la promotion de la loi du 18 novembre 2001, relative à la lutte contre la discrimination à l'embauche par un information en continue, en direction des jeunes mais aussi des entreprises. | |
| Autres partenaires | Etat, Conseil Régional PACA | |
| Montant budget | 29.590 € | |
| % subvention/budget | 25.01 % | |
| Montant demandé | 7.400 € | |
| Subvention N-1 | Sans objet | |
| Avis du service Commentaire : | Avis favorable | |



* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

| | |
|------------------------------------|---|
| Date de mise en œuvre prévue | Janvier 2013 |
| Lieu(x) de réalisation | Commune de Vitrolles |
| Contenus et objectifs de l'action | Accompagnement jeunes mineurs décrocheurs CECIS : coup de pouce |
| Public(s) ciblé(s) | Jeunes mineurs décrocheurs CECIS de Vitrolles |
| Nombre de participants / exposants | 15 |
| Nombre de spectateurs / visiteurs | |
| Durée de l'action | du 1 ^{er} Janvier 2013 au 31 décembre 2013 |
| Entrées payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €) |
| Inscriptions payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €) |



| Charges spécifiques à l'action | Montants | Ressources propres | Montants |
|---|--------------|---|--------------|
| Achats | | Vente | |
| Fournitures de services | | Autres produits | |
| Matériaux et fournitures | 250 | Cotisations | |
| Services extérieurs | | Subventions demandées : | |
| Locations | 760 | Etat (à détailler) | |
| Bureaux | | ACSE ... C.E.C.S. Vitrolles ... | 3000 |
| Assurances | 503 | Région (a) | 4500 |
| Autres services extérieurs | | Département (a) | |
| Honoraires (transport collectif jeunes) | 100 | Communes (a) | |
| Publicité | 1500 | Associations (a) | 7400 |
| Déplacements, missions | 610 | Organismes sociaux (à détailler) | |
| Charges de personnel | | Fonds Européens | |
| Salaires bruts | 25697 | Européen Aides (ex CNASEA) | |
| Autres charges de personnel | 400 | Autres recettes attendues (à détailler) | |
| Autres frais généraux | | ... C.R.O. Etat ... | 14690 |
| TOTAL CHARGES | 29590 | TOTAL PRODUITS | 29590 |

| Montants des contributions en espèces | | Montants des contributions volontaires en nature | |
|--|------------|--|------------|
| Recours en nature | | Bénévoles | |
| Mises à disposition (cions de prestations) | 140 | Prestations en nature | 140 |
| Personnel bénévole | | Bons en nature | |
| Total des contributions volontaires | 140 | Total des contributions volontaires | 140 |



Fait à... Date...
Le .../.../...

Cachet de l'Association :
*Janine Lévêque et son
 Délégation - M. BAGUET
 Président*

13130 BÉREGEAT
 Tél: 04 42 74 64 42 - Fax: 04 42 74 63 49
 Site: 407 776 407 776

CONVENTION N° 2013/32

ACTION :

**Mission Locale Est Etang de Berre
« Accueil de proximité et coup de pouce vers l'emploi, dans le
cadre du CUCS Ville de Vitrolles»**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

**La Communauté du Pays d'Aix
Direction de l'Insertion et de l'Emploi
Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc
13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1**

Représenté par

**Monsieur Francis TAULAN, élu délégué à l'insertion, l'emploi, la
formation professionnelle et l'apprentissage**

Ci-après désignée

« la C.P.A. »

ET

Le GIP

**Mission Locale Est Etang de Berre - GIP pour l'insertion sociale et
professionnelle des jeunes de l'Est Etang de Berre
11, Boulevard Victor HUGO
13130 Berre L'Etang**

sis

Représenté par

Monsieur Serge ANDEONI, en qualité de Président.

Ci-après désignée

« l'opérateur»

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU la demande de subvention du bénéficiaire enregistrée sous le N° 2013-1403 en date du 16 avril 2013,

VU la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix N° 2013-BXXX du 26 septembre 2013 autorisant le versement de la subvention attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature et le coût de l'action à réaliser dans le cadre du projet « **CUCS – Accueil de proximité et coup de pouce vers l'emploi** » et les modalités de la participation de la C.P.A. à ce projet.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'ACTION

L'opérateur s'engage à mettre en œuvre l'action relative à l'accueil de **proximité et coup de pouce vers l'emploi**, décidée dans le cadre du CUCS de la commune de Vitrolles.

Ainsi, les objectifs visés et poursuivis pour 2013 sont d'accompagner les jeunes des quartiers prioritaires définis dans le cadre du CUCS de Vitrolles, dans un parcours d'insertion et une démarche d'accès à l'emploi, en s'appuyant sur une accueil de proximité au sein du quartier des pins et en proposant une prise en charge spécifique des jeunes mineurs via l'action « coup de pouce vers l'emploi ».

De façon transversale, en poursuivant la promotion de la loi du 18 novembre 2001, relative à la lutte contre la discrimination, la Mission locale poursuit l'objectif des embauches par une information en continue, en direction des jeunes mais aussi des entreprises.

ARTICLE 3 : CONTENU DE L'ACTION

Par la signature de la présente convention, l'opérateur s'engage à mettre en œuvre une action portant sur l'accueil de proximité et l'opération « Coup de pouce vers l'emploi », destinée à

permettre à un maximum de jeunes des quartiers ciblés par le CUCS de Vitrolles d'accéder à son offre de services.

La Mission Locale s'attache à mener des actions de proximité en complémentarité de l'activité de l'antenne principale, situé dans le quartier de la Frescoule.

ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel éligible du projet objet de l'article 1 est d'un montant de **25.590 €** pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de **7.400 €**, soit 25.01% du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Bureau Communautaire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;

Le solde sera calculé sur la base des dépenses éligibles et effectivement payées par l'opérateur, sur présentation d'un bilan final d'exécution (cf. documents listés ci-dessous) permettant d'en définir le montant.

Il sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2014 :

- les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- le cas échéant, les factures des formations réalisées
- un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
- le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.

Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les ressources et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à

la mise en œuvre de cette action ont bien été intégralement mobilisés pour cette dernière par l'opérateur.

Les versements seront effectués sur le compte n° FR76/1130/6000/4141/1532/3505/063 ouvert auprès du Crédit Agricole Alpes Provence par l'opérateur.

Si ce compte de résultat final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la CPA au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre du bénéficiaire pour le reversement des sommes indûment perçues.

Il devra produire sur simple demande, tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'opérateur s'engage à indiquer à tous les bénéficiaires et au public concerné la participation de la C.P.A, dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix.

S'il est amené à conclure d'autres conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à en informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitants, bénéficiaires ultimes...).

Toute publication ou communication relative au projet financé devra faire mention du concours de la C.P.A. L'opérateur s'engage à faire figurer le logo de la CPA sur l'ensemble des documents d'édition, dans le respect de la charte graphique de la CPA.

Tout document d'édition sur lequel figure le logo de la CPA devra faire l'objet d'un « bon à tirer » validé par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, avant impression. Toute demande d'éditorial du Président de la Communauté du Pays d'Aix devra être transmise au minimum quinze jours à l'avance.

La charte graphique est disponible auprès de la Direction de la Communication de la CPA (Voir informations sur le site WEB de la CPA ou Tél. 04.42.93.85.54.).

ARTICLE 7 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'opérateur de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si le compte de résultat prévu à l'article 5 n'est pas produit trois mois au plus tard après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'opérateur qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013 et se termine le 31 décembre 2013.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En vertu de la délibération
N° 2013-BXXX du 26 septembre 2013

L'opérateur
(cachet et signature)

Monsieur Francis TAULAN
Elu délégué à l'Insertion, l'Emploi, la
Formation Professionnelle et l'Apprentissage
(cachet et signature)

| N° GU : 2013-1440 | Axe N° 1 | Fiche N°06 |
|--|---|------------|
| C. F. A. I. 84 «Audit en vue de créer de nouvelles formations technologiques et poursuite des 2 formations BTS en cours sur l'antenne de Pertuis» | | |
| Président | Roger PELLENC | |
| Siège | AVIGNON | |
| Objet statutaire | La promotion de l'apprentissage industriel La formation d'apprentis de niveau 3 et 1 | |
| Principales réalisations 2012 | <p>En 2010, l'antenne de formation par la voie de l'apprentissage « CFAI 84 » sur la commune de Pertuis a été créée pour répondre à des besoins en compétences sur le canton de Pertuis. L'idée maîtresse est de mettre en place une structure souple, adaptée, réactive quant aux besoins.</p> <p>Depuis lors, le CFAI 84 a ouvert d'autres formations en apprentissage en fonction des besoins des entreprises, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement durable : les gestes éco citoyens et la thermographie ○ Eco Conception ○ Stratégie commerciale des TPE <p>L'évolution de la structure pédagogique dans le cadre du projet d'établissement sera de proposer des formations déjà ouvertes sur le site d'Avignon en apportant ainsi une réponse aux problèmes de mobilité des jeunes et d'excentration de certaines entreprises d'accueil/bassins d'emploi porteurs, par une meilleure offre de solution au binôme « Apprenti/Entreprise ».</p> | |
| Objet de la demande de subvention 2013 | <p>- Identifier les formations technologiques les plus adéquates à mettre en œuvre pour accompagner le développement économique de la vallée des énergies nouvelles, en réalisant un audit</p> <p>- Poursuivre les 2 formations BTS sur l'antenne de Pertuis.</p> <p>NB : La subvention de 25.000€ votée en Bureau du 7 mars 2013 au CFAI 84 (délibération B2013-117) a été annulée.</p> | |
| Autres partenaires | Région, branche professionnelle | |
| Montant budget | 150.500 € | |
| % subvention/budget | 16.61 % | |
| Montant demandé | 25.000 € | |
| Subvention N-1 | 20.000 € | |
| Avis du service Commentaire : | Avis favorable | |

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONVENTION N° 2013/30

ACTION :

**Audit en vue de créer de nouvelles formations technologiques
au CFAI 84 - antenne de Pertuis et poursuite de deux
formations BTS»**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

La Communauté du Pays d'Aix
Direction de l'Insertion et de l'Emploi
Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc
13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1

Représenté par

Monsieur Francis TAULAN, élu délégué à l'insertion, l'emploi, la
formation professionnelle et l'apprentissage

Ci-après désignée

« la C.P.A. »

ET

L'association
Sise

CFAI 84
Site AGROPARC – 60 rue Fontanille – BP 1005
84095 AVIGNON CEDEX 9

Représentée par

Monsieur Roger PELLENC, en qualité de Président.

Ci-après désignée

« l'opérateur »

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU la demande de subvention du bénéficiaire enregistrée sous le N° 2013 – 1440,

VU la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix N° 2013-BXXX du 26 septembre 2013 autorisant le versement de la subvention attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature et le coût de l'action à réaliser dans le cadre du projet « Audit en vue de créer de nouvelles formations technologiques et poursuite de deux formations BTS » et les modalités de la participation de la C.P.A. à ce projet.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'ACTION

L'opérateur s'engage à mettre en œuvre l'audit prévu et à poursuivre les 2 formations BTS en cours sur l'antenne de Pertuis du CFAI 84.

ARTICLE 3 : CONTENU DE L'ACTION

Par la signature de la présente convention, l'opérateur s'engage à mettre en œuvre une action portant sur un audit permettant d'identifier les formations technologiques les plus adéquates à mettre en œuvre pour accompagner le développement économique de la vallée des énergies nouvelles, et poursuivre les deux formations BTS sur l'antenne de Pertuis.

ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel éligible du projet objet de l'article 1 est d'un montant de **150.500 €** pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de **25.000 €**, soit **16.61 %** du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Bureau Communautaire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;

Le solde sera calculé sur la base des dépenses éligibles et effectivement payées par l'opérateur, sur présentation d'un bilan final d'exécution (cf. documents listés ci-dessous) permettant d'en définir le montant.

Il sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2014 :

- les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- le cas échéant, les factures des formations réalisées,
- un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée,
- le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.

Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les ressources et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à

la mise en œuvre de cette action ont bien été intégralement mobilisés pour cette dernière par l'opérateur.

Les versements seront effectués sur le compte n° FR76/1009/6185/7100/0257/3830/190 ouvert auprès CIC AIX-EN-PROVENCE par l'opérateur.

Si ce compte de résultat final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la CPA au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre du bénéficiaire pour le reversement des sommes indûment perçues.

Il devra produire sur simple demande, tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'opérateur s'engage à indiquer à tous les bénéficiaires et au public concerné la participation de la C.P.A, dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix.

S'il est amené à conclure d'autres conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à en informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitants, bénéficiaires ultimes...).

Toute publication ou communication relative au projet financé devra faire mention du concours de la C.P.A. L'opérateur s'engage à faire figurer le logo de la CPA sur l'ensemble des documents d'édition, dans le respect de la charte graphique de la CPA.

Tout document d'édition sur lequel figure le logo de la CPA devra faire l'objet d'un « bon à tirer » validé par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, avant impression.

Toute demande d'éditorial du Président de la Communauté du Pays d'Aix devra être transmise au minimum quinze jours à l'avance.

La charte graphique est disponible auprès de la Direction de la Communication de la CPA (Voir informations sur le site WEB de la CPA ou Tél. 04.42.93.85.54.).

ARTICLE 7 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'opérateur de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si le compte de résultat prévu à l'article 5 n'est pas produit trois mois au plus tard après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère

après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'opérateur qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

| |
|---|
| ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION |
|---|

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013 et se termine le 31 décembre 2013.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En vertu de la délibération
N° 2013-BXXX du 26 septembre 2013

L'opérateur
(cachet et signature)

Monsieur Francis TAULAN
Elu délégué à l'Insertion, l'Emploi, la
Formation Professionnelle et l'Apprentissage
(cachet et signature)

TOUTES LES FEMMES
Aide au démarrage « Chantier d'insertion conciergerie »

| | |
|--|---|
| Président | Maria RAT |
| Siège | VITROLLES |
| Objet statutaire | L'association a pour objet l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté. L'animation d'un lieu de rencontre et de convivialité La resocialisation des personnes à travers la mise en situation de travail |
| Principales réalisations 2012 | Nouvelle action |
| Objet de la demande de subvention 2013 | Ce nouveau chantier d'insertion, basé à Vitrolles dans le quartier de la Frescoule a été agréé par le CDIAE en juillet 2013. Il s'agit pour l'association de mettre en œuvre dans le cadre de cette aide au démarrage, un chantier d'insertion avec 6 postes en insertion (CUI). Le thème du chantier est la conciergerie (couture, repassage, livraisons...), principalement à destination des salariés des entreprises de Vitrolles. Les objectifs qui lui sont fixés sont les suivants : - ouvrir 6 postes de travail en insertion dont 3 aux participants du PLIE, à destination de personnes éloignées de l'emploi, orientées par les prescripteurs et accompagnateurs à l'emploi du territoire. - mettre en œuvre au profit des participants une action de formation et d'accompagnement socioprofessionnel personnalisée. - mettre en œuvre l'ensemble des moyens et actions nécessaires permettant de favoriser l'accès des participants à un emploi durable. |
| Autres partenaires | Etat, Conseil Régional PACA, CG13 |
| Montant budget | 132.000 € |
| % subvention/budget | 15.15 % |
| Montant demandé | 20.000 € |
| Subvention N-1 | Sans objet |
| Avis du service Commentaire : | Avis favorable |

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

La Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

| | |
|------------------------------------|---|
| Date de mise en œuvre prévue | JANVIER / FEVRIER 2013 |
| Lieu de réalisation | Vitrolles - Quartier de la FRECCOLE |
| Contenus et objectifs de l'action | Abonner - Abonnement d'insertion |
| Public(s) cible(s) | RPA - C.D.I. de Senneville - Junies |
| Nombre de participants / exposants | 6 |
| Nombre de spectateurs / visiteurs | |
| Durée de l'action | Permanente |
| Entrées payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €) |
| Inscriptions payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €) |

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les quantités d'euros

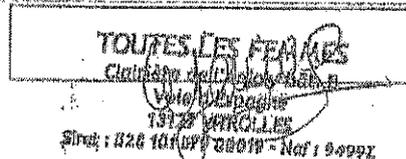
| CHARGES | Montants | PRODUITS | Montants |
|--------------------------------|--------------|---|--------------|
| Charges spécifiques à l'action | 5600 | Recettes propres | 6000 |
| Achats | 1800 | Vente | |
| Prestations de services | 2900 | Autres produits | 6900 |
| Matériaux et fournitures | 800 | Cotisations | |
| Services extérieurs | 11000 | Subventions demandées : | 126100 |
| Locations | 6300 | Etat (à détailler) | 3000 |
| Entretien | 1600 | Région (s) | 2000 |
| Assurances | 3100 | Département (s) | 1000 |
| Autres services extérieurs | 2900 | Commune (s) | 1700 |
| Honoraires | 1500 | Communauté du Pays d'Aix | 2000 |
| Publicité | 200 | Organismes sociaux (à détailler) | |
| Déplacements, missions | 1100 | Fonds Européens | |
| Charges de personnel | 112500 | Emplois Aidés (ex CNASEA) | 57600 |
| Salaires bruts | 87800 | Autres recettes attendues (à détailler) | |
| Autres charges de personnel | 24700 | | |
| Autres frais généraux | | | |
| TOTAL CHARGES : | 13200 | TOTAL PRODUITS : | 13200 |

| Emplois des contributions en nature | Contributions volontaires en nature |
|--|--|
| Secours en nature | Bénévolat |
| Mise à disposition (biens & prestations) | Prestations en nature |
| Personnel bénévole | Dons en nature |
| Total des contributions volontaires | Total des contributions volontaires |

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 20000... € représente 15... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Vitrolles...
Le 30/11/12

Cachet de l'Association :



| N° G.U : 2013-1444 | Axe N° 2 | Fiche N° 08 |
|---|--|-------------|
| ATELIER JASMIN « Costumes parade Marseille Provence 2013 » | | |
| Président | Nathalie WATREMEZ | |
| Siège | AIX EN PROVENCE | |
| Objet statutaire | Permettre à des personnes en situation précaire d'être accueillies dans un espace professionnel, afin de : Développer une démarche d'autonomie et de citoyenneté Mettre en place les étapes d'un projet social et professionnel Favoriser l'accès à l'emploi | |
| Principales réalisations 2012 | Association d'insertion par l'activité économique ayant pour support pédagogique la création et la décoration de textiles. En marge des chantiers d'insertion qu'elle met en oeuvre, l'association est intervenue pour la réalisation de 700 costumes pour l'édition 2011 du Carnaval d'Aix, cette action servant de support au travail du chantier d'insertion « Histoire dessinée », en collaboration avec un styliste. L'édition 2012 de l'action a également donné lieu à la tenue d'ateliers d'animation organisés avec les différents services sociaux de la ville d'Aix. Ateliers mixtes où les particuliers, adultes et enfants, pouvaient confectionner leurs costumes de carnaval avec les employés en insertion d'Atelier Jasmin. | |
| Objet de la demande de subvention 2013 | L'action « Carnaval 2013 » votée en bureau du 7 mars 2013 a été annulée suite à la déprogrammation du Carnaval d'Aix (Délibération B2013- 117 du 7 mars 2013). Cette action « Costumes Parade » la remplace. Il s'agit de la réalisation des costumes de la parade ayant eu lieu à Aix le 1 ^{er} juin 2013 dans le cadre des événements de MP2013. Cette réalisation constitue un support pédagogique important dans l'apprentissage et l'intégration d'une pratique transférable à d'autres activités professionnelles. Ce projet permet une ouverture par la découverte du champ culturel de la création artistique et un développement du lien social et la mise en valeur des savoir-faire et compétences. | |
| Autres partenaires | Commune d'Aix-en-Provence | |
| Montant budget | 19.500 € | |
| % subvention/budget | 66.66 % | |
| Montant demandé | 13.000 € | |
| Subvention N-1 | 15.000 € | |
| Avis du service Commentaire : | Avis favorable | |

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

| | |
|------------------------------------|---|
| Date de mise en œuvre prévue | 1 ^{er} Juillet 2013 |
| Lieu(s) de réalisation | Site de l'association |
| Contenus et objectifs de l'action | Realisation costumes Poupes Gantes Danseuses |
| Public(s) ciblé(s) | Public des environs |
| Nombre de participants / exposants | Présentation 200 |
| Nombre de spectateurs / visiteurs | |
| Durée de l'action | Realisation costumes Avril/Mai 2013 |
| Entrées payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €) |
| Inscriptions payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €) |

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

| CHARGES | Montants | PRODUITS | Montants |
|--------------------------------|--------------------------|---|--------------|
| Charges spécifiques à l'action | ss total 4150 | Ressources propres | |
| Achats | 3800 | Vente | |
| Prestations de services | | Autres produits | |
| Matières et fournitures | 250 | Coffrets | |
| Services extérieurs | ss total 7000 | Subventions demandées : | |
| Locations | Prestation costumes 7000 | Etat (à détailler) | |
| Restauration | | | |
| Assurances | | Région (s) | |
| Autres Services extérieurs | ss total 2500 | Département (s) | |
| Honoraires | | Commune (s) | 6500 |
| Publicité | | Communauté du Pays d'Aix | 13000 |
| Déplacements, missions | 2500 | Organismes scolaires (à détailler) | |
| Charges de personnel | 5850 | Fonds Européens | |
| Salaires bruts | 3950 | Emplois Aidés (ex CNASEA) | |
| Autres charges de personnel | 1900 | Autres recettes attendues (à détailler) | |
| Autres frais généraux | | | |
| TOTAL CHARGES : | 14950 | TOTAL PRODUITS : | 19500 |

| Emplois des contributions en nature | | Contributions volontaires en nature | |
|--|--|--|--|
| Secours en nature | | Bénévoles | |
| Mise à disposition (biens & prestations) | | Prestations en nature | |
| Personnel bénévole | | Dons en nature | |
| Total des contributions volontaires | | Total des contributions volontaires | |

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 13.000 € représente 65 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ... Le ... / ... / ... 2013

[Signature]

ASSOCIATION CULTURELLE
 Le Motiers
 21700 Dole - France
 13090 Aix-les-Bains
 Tél / Fax 06 42 52 04 56
 Fax 06 42 16 72 68

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU la demande de subvention du bénéficiaire enregistrée sous le N° 2013-1444 en date du 28 mai 2013,

VU la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix N° 2013-B..... du 26 septembre 2013 autorisant le versement de la subvention attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature et le coût de l'action à réaliser dans le cadre du projet « Costume parade Marseille Provence 2013 » et les modalités de la participation de la C.P.A. à ce projet.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'ACTION

L'opérateur s'engage à mettre en situation réelle de travail les salariés des chantiers d'insertion d'Atelier Jasmin, en réalisant des costumes pour la parade du 1^{er} juin 2013 à Aix-en-Provence, dans le cadre des festivités de M P 2013 .

ARTICLE 3 : CONTENU DE L'ACTION

Par la signature de la présente convention, l'opérateur s'engage à mettre en œuvre une action portant sur la réalisation des costumes de la parade ayant lieu à Aix le 1^{er} juin 2013 dans le cadre des événements de M P 2013.

Cette réalisation constitue un support pédagogique important dans l'apprentissage et l'intégration d'une pratique transférable à d'autres activités professionnelles. Ce projet permet une ouverture par la découverte du champ culturel de la création artistique et un développement du lien social et la mise en valeur des savoir-faire et compétences.

Dans le cadre de cette action, l'opérateur s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires permettant de favoriser l'accès des participants à un emploi stable et durable.

ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel éligible du projet objet de l'article 1 est d'un montant de 19.500 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de **13.000 €**, soit 66.66 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée.
- A contrario, si le montant des dépenses afférentes à l'action est inférieur à 80 % du montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Il convient de noter qu'outre la subvention sus-indiquée, le Bureau Communautaire a décidé d'attribuer à l'opérateur deux autres subventions, au titre de l'exercice 2013, à savoir :

- 28.500 € pour le chantier d'insertion « Histoire d'images »
- 28.500 € pour le chantier d'insertion « Décoration de lieux »

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Bureau Communautaire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;

Le solde sera calculé sur la base des dépenses éligibles et effectivement payées par l'opérateur, sur présentation d'un bilan final d'exécution (cf. documents listés ci-dessous) permettant d'en définir le montant.

Il sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2014 :

- les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- le cas échéant, les factures des formations réalisées
- un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
- le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.

Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les ressources et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été intégralement mobilisés pour cette dernière par l'opérateur.

Les versements seront effectués sur le compte n° 11315/00001/08002427854/35 ouvert auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse par l'opérateur.

Si ce compte de résultat final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la CPA au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre du bénéficiaire pour le reversement des sommes indûment perçues.

Il devra produire sur simple demande, tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'opérateur s'engage à indiquer à tous les bénéficiaires et au public concerné la participation de la C.P.A, dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix. S'il est amené à conclure d'autres conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à en informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitants, bénéficiaires ultimes...).

Toute publication ou communication relative au projet financé devra faire mention du concours de la C.P.A.

L'opérateur s'engage à faire figurer le logo de la CPA sur l'ensemble des documents d'édition, dans le respect de la charte graphique de la CPA. Tout document d'édition sur lequel figure le logo de la CPA devra faire l'objet d'un « bon à tirer » validé par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, avant impression. Toute demande d'éditorial du Président de la Communauté du Pays d'Aix devra être transmise au minimum quinze jours à l'avance. La charte graphique est disponible auprès de la Direction de la Communication de la CPA (Voir informations sur le site WEB de la CPA ou Tél. 04.42.93.85.54.).

ARTICLE 7 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'opérateur de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si le compte de résultat prévu à l'article 5 n'est pas produit trois mois au plus tard après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'opérateur qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013 et se termine le 31 décembre 2013.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En vertu de la délibération
N° 2013-B117 du 26 septembre 2013

L'opérateur
(cachet et signature)

Monsieur Francis TAULAN
Elu délégué à l'Insertion, l'Emploi, la
Formation Professionnelle et l'Apprentissage
(cachet et signature)

| | | |
|---|---|-------------|
| N° G.U : 2013-441 | Axe N° 3 | Fiche N° 09 |
| FEMMES RESPONSABLES FAMILIALES – CHRS LA CHAUMIERE «Aide au démarrage « Auto école sociale » | | |
| Président | Pierre SERRE | |
| Siège | LA ROQUE D'ANTHERON | |
| Objet statutaire | Aider à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes isolées, de couples sans enfants, de ménages avec enfant(s) à charge et de familles monoparentales, qui se trouvent, par circonstances de la vie, en difficulté ou dans l'impossibilité de pourvoir sans accompagnement à tous leurs besoins, notamment du fait : de déficiences familiales, de manque de qualification professionnelle ou d'emploi, de difficultés de logement, de santé et financières. | |
| Principales réalisations 2012 | Nouvelle action | |
| Objet de la demande de subvention 2013 | <p>L'action portée par le CHRS La Chaumière est une auto-école sociale permettant à des personnes en difficulté de développer leur mobilité par l'obtention du permis de conduire, levant ainsi un frein important à leur insertion professionnelle.</p> <p>L'auto école sociale s'adresse à des personnes en insertion orientées par un travailleur social d'une structure ayant signé une convention avec l'établissement.</p> <p>Elle propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tarif accessible aux bénéficiaires des minima sociaux (560€ pour le code et la conduite 30h) - Un accompagnement personnalisé - Une pédagogie adaptée dans le respect du Programme National de Formation - Une séance obligatoire de prévention alcool/vitesse - Des actions de prévention routière pour les personnes ayant déjà le permis | |
| Autres partenaires | Commune | |
| Montant budget | 57.910 € | |
| % subvention/budget | 76 % | |
| Montant demandé | 44.010 € | |
| Subvention N-1 | Sans objet | |
| Avis du service Commentaire : | Avis favorable pour 20.000 € | |

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexes ou collés
 1 exemplaire à compléter pour assurer la réalisation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés doit être égal aux montants prévus dans le budget

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

| | |
|------------------------------------|---|
| Date de mise en œuvre prévue | 01/01/13 |
| Lieu(s) de réalisation | LA ROQUE D'ANTHERON |
| Contenus et objectifs de l'action | AUTO-ECOLE SOCIALE |
| Public(s) cible(s) | Public en insertion |
| Nombre de participants / exposants | 30 |
| Nombre de spectateurs / visiteurs | |
| Durée de l'action | 1 an |
| Entrées payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : |
| Inscriptions payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : |

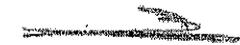
RUPART PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
 Remplit un montant pour chaque secteur de manifestation prévus dans l'année
 DÉPENSES - REVENUS

| CHARGES | Montants | PRODUITS | Montants |
|---|---------------|---|---------------|
| Charges spécifiques à l'action | | Ressources propres | |
| Achats | | Vente + ESAT | 18 000 |
| Prestations de services | | Autres produits | |
| Matériaux et fournitures | 4090 | Cotisations | |
| Services extérieurs | | Subventions demandées : | |
| Locations | 710 | Etat (à détailler) | |
| Entretien | 500 | Région (s) | |
| Assurances | 1010 | Département (s) | |
| Autres Services extérieurs | | Commune (s) | 1300 |
| Fonctionnaires | | Établissements de l'État | 44 010 |
| Publicité | | Organismes sociaux (à détailler) | |
| Déplacements, missions Affranchissement | 30 | Fonds Européens | |
| Charges de personnel | | Emplois Aidés (ex CNASEA) | |
| Salaires bruts | 21950 | Autres recettes attendues (à détailler) | |
| Autres charges de personnel | 18750 | | |
| Autres fonds généraux | 890 | | |
| TOTAL CHARGES : | 57 910 | TOTAL PRODUITS : | 57 910 |

| Emplois des contributions en nature | Contributions volontaires en nature |
|--|--|
| Secours en nature | Bénévolat |
| Mise à disposition (biens & prestations) | Prestations en nature |
| Personnel bénévoles | Dons en nature |
| Total des contributions volontaires | Total des contributions volontaires |

Observations :
 La subvention demandée à la CEA de la C.C.C. représente % du total des produits
 hors contributions volontaires

Fait à LA ROQUE Cachet de l'Association :
 Le 27/11/2012


 Femmes Responsables Familiales

Pavillon Jean Marchetti
 2, Bd J-F Kennedy
 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
 SIRET 782 769 320 0009 - APE 9499 Z

**NOS QUARTIERS ONT DU TALENT
« Parrainage vers l'emploi »**

| | |
|--|---|
| Président | Yazid CHIR |
| Siège | SAINT-DENIS |
| Objet statutaire | Mise en œuvre du parrainage des jeunes diplômés (bac +4 et plus) âgés de moins de 30 ans issus des quartiers prioritaires ou issus de milieux sociaux défavorisés, par des cadres supérieurs des entreprises partenaires de l'association, en vue de favoriser leur insertion professionnelle. Organisation d'évènements pour les jeunes diplômés inscrits dans le dispositif Organisation de rencontres nationales |
| Principales réalisations 2012 | Nouvelle action |
| Objet de la demande de subvention 2013 | L'association agit depuis 2006 sur les thématiques de la jeunesse et de l'insertion professionnelle. L'association a déployé un dispositif unique de parrainage visant à accompagner les jeunes diplômés (bac +4 et plus) âgés de moins de 30 ans issus des quartiers prioritaires ou issus de milieux sociaux défavorisés. NQT est présente sur 6 régions de France, aussi, 16 700 jeunes diplômés ont été accompagnés depuis 2006 et 4460 parrains ont été mobilisés dans les 630 structures publiques et privées, partenaires de l'association. Le déploiement de NQT s'effectue par la mobilisation de nouvelles entreprises partenaires et des parrains et marraines au sein de ces entreprises, la diversification des partenaires prescripteurs de candidats, l'animation locale du réseau de parrains et marraines, l'accueil, l'intégration et le suivi mensuel des jeunes diplômés, la mise en avant des projets menés avec les partenaires. |
| Autres partenaires | Etat, Fondation |
| Montant budget | 99.974 € |
| % subvention/budget | 6 % |
| Montant demandé | 6.000 € |
| Subvention N-1 | Sans objet |
| Avis du service Commentaire : | Avis favorable |

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

| | |
|------------------------------------|---|
| Date de mise en œuvre prévue | 01/07/2013 |
| Lieux de réalisations | Communauté du Pays d'Aix |
| Contenus et objectifs de l'action | Parrainage vers l'emploi |
| Public(s) ciblé(s) | jeune diplômé Bac+4 et obtenu son diplôme de 3 ans sans être diplômé |
| Nombre de participants / personnes | généralistes ou non ? au de milieu scolaire défavorisé |
| Nombre de spectateurs / visiteurs | tous les jeunes identifiés par la CPA pays d'Aix éligibles |
| Durée de l'action | 6 mois |
| Entrées payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €) |
| Inscriptions payantes | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €) |

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les comptes d'opros

Région
PACA

| CHARGES | Montants | PRODUITS | Montants |
|--------------------------------|---------------|---|----------------------|
| Charges spécifiques à l'action | | Ressources propres | |
| Achats | 100 | Vente | |
| Prestations de services | | Autres produits | |
| Matières et fournitures | 250 | Cotisations | 24 000 |
| Services extérieurs | | Subventions demandées : | |
| Locations | | Etat (à détailler) | DGFP/DSSAS... 34 374 |
| Entretien | 800 | Région (s) | |
| Assurances | 800 | Département (s) | |
| Autres services extérieurs | | Commune (s) | |
| Honoraires | | Communauté du Pays d'Aix | 6000 |
| Publicité | | Organismes sociaux (à détailler) | |
| Déplacements, missions | 6 308 | Fonds Européens | |
| Charges de personnel | | Emplois Aidés (ex ONASBA) | |
| Salaires bruts | 39 851 | Autres recettes attendues (à détailler) | |
| Autres charges de personnel | 25 415 | Associations | 15 000 |
| Autres frais généraux | 26 950 | Sociétés générales | |
| TOTAL CHARGES : | 99 974 | TOTAL PRODUITS : | 99 974 |

| Emplois des contributions en nature | | Contributions volontaires en nature | |
|--|--|--|--|
| Secours en nature | | Bénévolat | |
| Mises à disposition (biens & prestations) | | Prestations en nature | |
| Personnel bénévole | | Dons en nature | |
| Total des contributions volontaires | | Total des contributions volontaires | |

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 6000...€ représente ... 6% des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) = 6%

Fait à Saint-Denis...
 Le 19.../06.../2013

Cachez de l'Association :

NOUVEAUX TALENTS
 Pour l'égalité des chances !

34 rue des Renouillères
 93200 SAINT-DENIS
 Tél : 01 48 21 94 10
 Fax : 01 48 21 94 10
 contact@noequartiers-talents.com
 www.noequartiers-talents.com

OBJET : Emploi et formation - Attribution de subventions au titre de l'année 2013 aux opérateurs oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 OCT. 2013